



# COMMUNE DE PITHIVIER

Envoyé en préfecture le 09/01/2025  
Reçu en préfecture le 09/01/2025  
Publié le 09/01/2025  
ID : 045-214502536-20241217-D\_0064\_2024-DE

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du dix-sept décembre deux mille vingt quatre

Département du Loiret

Arrondissement et canton de  
Pithiviers

Communauté de communes  
du Pithiverais

N° D-0064/2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	13	14

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage : 18 décembre 2024

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs CHALINE Philippe, Maire, LE BORGNE Guy, CHARBONNIER Martine, BARBIER Marie-Claude, Adjoint, BELLEC David, BORE Laura, CHAVANNEAU Frédérique, COLLEAU Olivier, DEROUET Hélène, HUBEAU Alain, IVALDI Emmanuelle, MENARD Eric, PERRETIN Jean-François,

**Absents excusés :** Monsieur RIBEAUCOURT Pascal  
Madame CHAVANNEAU Frédérique pouvoirs à Madame CHARBONNIER Martine  
Monsieur LAIZEAU Boris - Madame SURATEAU Céline

**Absents :** Monsieur PELLERIN Cyril – Monsieur LANGUILLE François

**Secrétaire de séance :** Monsieur HUBEAU Alain

#### Modification du tableau des effectifs

La commission du personnel s'est réunie le 21 novembre dernier et a étudié les différents avancements grades du personnel.

Après avoir exposé les avancements possibles du personnel, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à l'unanimité pour :

- Suppression du poste adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/11/2025
  
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 15/03/2025
  
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 01/07/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

LE MAIRE,

P. CHALINE

